

## **Installation de l'accueil de l'Office de Tourisme et des Congrès à l'Hôtel de Ville et création d'un dispositif d'accueil pour la période estivale - Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement et d'une subvention de fonctionnement**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :**

### **I - Installation de l'Office de Tourisme à l'Hôtel de Ville**

Dans le cadre du réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, en vue d'offrir un accueil de qualité tant aux usagers qu'aux visiteurs de passage, l'Office de Tourisme et des Congrès (OTC) implantera une annexe, à compter du mois de juin 2009, à l'Hôtel de Ville afin de développer l'accueil et l'information touristique au coeur de la ville et du secteur piéton et commerçant.

Le coût de ces travaux est inclus dans le marché de travaux du réaménagement global du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.

L'OTC continuera à exercer ses missions d'accueil du public à Micaud, qui reste son siège administratif avec la Direction et l'administration, les Relations presse, Besançon Congrès...

Le fonctionnement de l'OTC sur deux sites (Micaud et Hôtel de Ville) nécessite des améliorations liées aux installations informatiques et téléphoniques existantes, ainsi que des évolutions logicielles et applicatives indispensables pour que les deux sites continuent à fonctionner ensemble (réseaux informatique et téléphonie).

Il paraît par ailleurs important que l'information et l'offre touristique proposées aux touristes à Micaud soient les mêmes que celles proposées à l'Hôtel de Ville et que l'OTC au centre-ville soit une vitrine touristique moderne et attractive de la ville.

Pour ce faire, l'OTC doit se doter d'outils permettant l'accueil physique et téléphonique et l'information des touristes de manière optimale, avec des services de présentation des disponibilités hôtelières en temps réel, d'affichage automatisé des manifestations de la semaine, des départs de visites guidées, la mise en avant des séjours touristiques, des sites touristiques...

Les investissements qui devront être faits par l'OTC sont les suivants : raccordement au réseau Lumière, achat d'un autocom (standard téléphonique) pour les gestions des appels, achat de matériel informatique (borne internet, écrans de diffusion d'informations en temps réel, imprimante...), logiciels de gestion de base de données, des séjours groupes et individuels, des données internet...

La Ville est sollicitée pour une subvention d'équipement de 60 000 €.

### **II - Création d'un dispositif d'accueil pour la période estivale**

La création d'un dispositif d'accueil pour la période estivale est envisagée afin de tendre vers la satisfaction totale des clients de l'OTC, mais aussi dans une recherche absolue d'efficacité et de compétitivité économique, l'OTC propose de lancer durant les mois de juillet et août une opération visant à renforcer et à améliorer la qualité de l'accueil et de l'information des touristes arrivant dans la région.

Il s'agit de l'implantation de points d'information touristiques mobiles sur des lieux stratégiques.

Au titre de l'année 2009, 6 points essentiels seraient mis en place du 27 juin au 30 août :

- OTC Parc Micaud
- Hôtel de Ville
- Parking Chamars
- Montée de la Citadelle
- Gare Viotte
- Parking Battant.

Le but est d'aller à la rencontre des touristes afin de les accueillir, les diriger et leur apporter une aide personnalisée. Le touriste a besoin de choix et de lisibilité. L'accueil sera assuré par des brigades de jeunes à vélo (vélocité) ou en roller (15 jeunes à trouver parmi les étudiants de l'UREPS de l'Université ou parmi les guides de l'OTC).

L'OTC sollicite les collectivités territoriales et partenaires privés pour mener cette opération évaluée à 40 000 €.

La Ville est sollicitée pour une subvention de fonctionnement de 10 000 €.

### **Propositions**

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de deux subventions à l'OTC :

- une subvention d'équipement de 60 000 €
- une subvention de fonctionnement de 10 000 € pour le dispositif d'accueil pour la période estivale.

En cas d'accord, la somme totale, soit 70 000 €, sera prélevée de la façon suivante :

. 60 000 € (subvention d'équipement) au chapitre 204.95/2042.6032 CS 30200 qu'il conviendra d'abonder par un complément de crédits d'égale montant qui sera proposé lors de la décision modificative n° 1 de l'exercice,

. 10 000 € (subvention de fonctionnement) au chapitre 65.95/6574 CS 30200 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égale montant en provenance du chapitre 011.95/6042 CS 30200. Ce transfert de crédits sera proposé lors de la DM n° 1 de l'exercice.

**«M. LE MAIRE :** Je voudrais préciser que cette subvention à l'Office du Tourisme est liée à ce projet d'un accueil Office du Tourisme à l'Hôtel de Ville digne d'une capitale régionale, un accueil Mairie qui va prendre place juste en bas de cet escalier. C'est donc une opération double, comme Jacqueline PANIER me le faisait remarquer l'autre jour. D'un côté l'Office du Tourisme/Syndicat d'Initiative et de l'autre côté l'accueil de la Mairie, j'ai demandé que ce soit terminé pour le 1<sup>er</sup> juillet, pour l'instant on est dans «le timing».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GIRARD et M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 25 mai 2009.*